



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diagnostiqueurs immobiliers

Question écrite n° 101145

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur la situation des diagnostiqueurs immobiliers. Ceux-ci, dont la fonction est d'établir un diagnostic de l'état d'un bien dans le cadre de ventes, locations ou travaux, témoignent aujourd'hui de leur inquiétude à l'approche des prochains examens permettant de délivrer les certifications nécessaires pour exercer leur activité. Afin de pouvoir exercer, ceux-ci doivent passer un examen de certification tous les cinq ans. Les diagnostiqueurs immobiliers expriment aujourd'hui leurs inquiétudes de voir, comme il y a cinq ans, de très nombreuses cessations d'activités, qui provoqueraient une vague de licenciements et ne seraient compensées par la création d'aucune nouvelle entreprise. Aussi, il lui demande dans quelle mesure pourrait être envisagé un réaménagement du processus de certification quinquennale des diagnostiqueurs. Ceux-ci souhaiteraient en effet que ce processus soit davantage axé sur une formation continue obligatoire que sur un examen ponctuel, vécu comme une lourde et anxiogène contrainte, éloignée des enjeux du terrain et constituant un frein considérable à la pérennisation de leur activité.

Texte de la réponse

Suite à de nombreux retours, dont les services du ministère du logement et de l'habitat durable ont pris bonne note, des travaux de réflexion autour de la profession des diagnostiqueurs immobiliers, notamment les sujets soulevés à propos de la certification, des examens de renouvellements et des formations sont en cours. Des membres de la profession des diagnostiqueurs immobiliers sont associés à ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101145

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Logement et habitat durable

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9927

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2990